

SAINT JULIEN DE CIVRY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD - Delphine DUCERF - Jean-Marc DURY - Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX – Didier ROUX - Joëlle SAMPAIX -

Procurations :

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie AUPECLE

Date de convocation : Lundi 16 septembre 2024

Date affichage : Lundi 16 septembre 2024

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 25 juillet 2024, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Approbation du rapport de la CLECT du 11 juillet 2024 :

No 87-2024 : La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La restitution au 01/01/2024 de l'équipement culturel Dock713 à la commune de Digoin nécessite une évaluation par la CLECT des charges transférées.

11 Voix pour

2/ Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) :

No 88-2024 : Le Maire, Didier ROUX, expose que suite à la loi des finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, la participation pour raccordement à l'égout était définitivement supprimée à compter du 1er juillet 2012 pour être remplacée par la participation pour assainissement collectif (PAC).

Le Conseil Municipal avait délibéré le 28 juin 2012 pour instituer la participation pour le financement de l'assainissement collectif à compter du 01/07/2012 pour l'ensemble des immeubles qui sont raccordés au réseau public de collecte des eaux usées à compter de cette date, et avait décidé de retenir un montant unique de PAC, fixé à 600 euros TTC.

Monsieur le Maire propose de revoir cette participation en la fixant à 800 euros TTC pour l'ensemble des propriétés qui seront raccordées au réseau public des eaux usées à compter du 19 septembre 2024.

11 Voix pour

3/ Chèque à encaisser : subvention :

No 89-2024 : Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 29 août 2024 un chèque de Groupama de 644.83 € qui se décompose de la façon suivante :

- 150 euros pour le fleurissement du Bourg
- 494.83 euros pour le remboursement de la facture de vérification des extincteurs.

11 Voix pour

4/ Répartition du coût de la manifestation "Jambon à la Broche" entre les 2 communes de Saint Julien de Civry et Prizy :

No 86-2024 : Monsieur le Maire rappelle, que le dimanche 7 juillet 2024, la manifestation jambon à la broche était organisée par les deux communes de Saint Julien de Civry et Prizy.

Les habitants des deux communes étaient invités à venir partager les jambons dont le coût est supporté par les 2 communes en proportion du nombre de participants.

Le coût total de la manifestation est de 974.18 € (boissons, jambons, fromage, boulangerie et divers) et la commune de Saint Julien de Civry a mandaté l'ensemble des factures. Le nombre total de participants est de 149 dont 23 pour la commune de Prizy.

Le prix par participant est de 6.54 € soit un montant de total de 150.38 € pour la commune de Prizy.

11 Voix pour

5/ Décision modificative no 1 :

No DM1 : Le conseil a délibéré pour ne pas rembourser à un locataire sa caution de 240 euros suite aux nombreuses dégradations. Un transfert de compte à compte est nécessaire pour alimenter l'article 165.

11 Voix pour

6/ Contrat maîtrise d'œuvre pour le logement au-dessus du salon de coiffure :

No 90-2024 : Didier ROUX, maire, rappelle que la mairie a le projet de réhabiliter le logement au-dessus du salon de coiffure. Le maître d'œuvre SARL JM DEVERCHERE de CHAUFFAILLES a proposé un contrat de maîtrise d'œuvre le 14 juin 2024 dont le coût financier se répartit :

- * un montant HT de 1 650.00 € HT pour la partie fixe correspondant à la relève de mesures, plans d'état des lieux et l'avant-projet sommaire et définitif;

- * un montant proportionnel HT de 5 % du chiffrage des travaux,

11 Voix pour

7/ Tarifs des garderies :

Voir no 3 dans Divers : délibération no 91-2024.

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers à mi-septembre :

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

2/ Point sur la rentrée scolaire du 2 septembre :

61 élèves sont scolarisés (22 à Lugny et 39 à Saint Julien).

22 enfants prennent le bus scolaire communal et 37 mangent à la cantine de Saint Julien.

3/ Garderies : tarifs :

Le Maire, Didier ROUX, explique qu'il faut revoir la tarification des garderies suite à courriers des parents qui constatent une trop grande augmentation des plages payantes. Il redonne au conseil municipal les tarifs et les plages horaires payantes des garderies tels que votés lors du conseil municipal du 30 mai 2024 (délib no 67-2024) :

- de 7h15 à 8h40 et de 16h45 à 18h30 pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 1,30 euro la demi-heure (toute demi-heure commencée est due) pour les enfants ne montant pas dans le bus communal scolaire.
- de 16h20 à 16h45 pour tous les soirs : gratuite pour tous les enfants.

Monsieur le Maire propose de revoir cette décision.

Une délibération est ainsi prise : no 91-2024.

Le tarif horaire et plages horaires sont ainsi décidés à compter de Lundi 23 septembre 2024 :

- de 7h15 à 8h15 et de 17h à 18h30 pour le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 1,30 euro la demi-heure (toute demi-heure commencée est due) pour les enfants ne montant pas dans le bus communal scolaire.
- de 8h15 à 8h40 pour tous les matins : gratuite pour tous les enfants
- de 16h20 à 16h45 pour tous les soirs : gratuite pour tous les enfants

11 Voix pour

4/ Licence pour le transport de personnes de route :

La Mairie de Saint Julien de Civry a reçu le 2 août dernier son autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés.

5/ Ecole : Vidéoprojecteur :

L'un des vidéoprojecteurs présente des signes de faiblesse. Valérie PILLOUX présente des devis.

6/ Fin de la 1^{ère} tranche de travaux de la Chapelle du Petit Bois :

Magali MATHIEU, la présidente de l'association, informe qu'une réception de cette 1^{ère} tranche aura lieu le samedi 28 septembre à 11h. Un budget entre 200 et 300 euros a été alloué par la commune lors de la réunion de conseil municipal du 25 juillet dernier.

Tous les habitants de la commune, les artisans des travaux, et les donateurs sont cordialement invités.

7/ Séminaire à destination des élus :

Le troisième séminaire à destination de l'ensemble des conseillers municipaux du Grand Charolais a lieu ce samedi 21 septembre à la salle des fêtes de Vitry en Charolais. Quelques élus de la commune et Catherine, secrétaire de mairie y participeront.

8/ Aires de Jeux.

Le devis d'un montant HT de 11 940 € pour le matériel à monter, et qui sera installé par Florent l'agent de la commune, a été transmis et la livraison se fera la 2^{ème} quinzaine de septembre.

Un devis pour des gravillons roulés et lavés pour l'aménagement au sol est présenté. D'autres sont en attente de réception.

9/ Sens interdit de la Noue :

Les GPS n'indiquent pas le sens interdit et certains conducteurs peu attentifs prennent le sens interdit malgré le gros panneau récent d'interdiction. Le conseil municipal propose d'enlever le panneau indicateur « La Noue » posé au-dessous du panneau sens interdit.

10/ Numérisation des registres d'Etat Civil aux archives départementales :

Afin de faciliter l'accès aux ressources numériques, le Département informe que les registres d'Etat Civil du 1^{er} tiers du XX^{ème} siècle seront numérisés avec une prise en charge financière totale par le Département.

11/ Cimetière : entretien :

Une nouvelle corvée de nettoyage est programmée avant la Toussaint.

Le samedi 19 octobre à 8h30. Toutes les bonnes volontés sont invitées à noter cette date. Une bonne brioche sucrée et salée sera partagée à 8 H 30 pour encourager et à 11 H 30 pour récupérer.

12/ Procès-verbal abandon de concessions :

La commission cimetière s'était réunie le 10 novembre 2022 pour établir les listes des concessions en état d'abandon. Des procès-verbaux ont été signés et affichés en février 2023. Le délai de un an d'affichage étant dépassé, la commission se rendra au cimetière le 21 septembre 2024 à 17h30 et un nouveau procès-verbal sera affiché durant un mois.

13/ Cimetière : DETR :

La DETR 2024 pour la réfection de l'allée principale du cimetière et son portail a été refusée car l'enveloppe financière était totalement consommée au moment de la demande.

Le nouveau plan de financement est présenté.

14/ Site internet :

Le site de la commune est à revoir car il ne renvoie plus une image dynamique et moderne. Un devis de 2 940 € a été proposé par la société CATAPULPE. **REPORTE**

15/ PLUi : nouveau plan de zonage

La commission PLUi s'était rendue à la communauté de communes à Paray le jeudi 4 juillet pour définir un nouveau plan de zonage. Les propriétaires concernés ont été contactés mais ne sont pas vendeurs de leur terrain à moyen terme (durés du PLUI). Aussi la commission va rencontrer à nouveau les services PLUI de la com-com pour réactiver le zonage dans le pré de la Serve qui appartient à la commune.

16/ Mur de l'école en bordure départementale : devis pour remise en état :

Serge BERTILLOT explique que le mur d'enceinte de la cour d'école est à reprendre. Un devis de 2 300 € est présenté au conseil municipal.

17/ Eglise : clocher : devis :

Deux devis sont présentés au conseil pour la réfection du clocher de l'église.

18/ Devis pour 2 panneaux : Martsis et Entrée du Bourg :

Lors du conseil municipal du 20 juin 2024, le Martsis avait demandé pour un panneau indiquant le marché les 1ers vendredis du mois et la libération des places. Le conseil avait donné son accord pour prendre en charge la moitié de la dépense.

Le devis pour deux panneaux indicateur du Martsis est 80.40 € HT.

Le devis pour l'entrée du Bourg côté Lagune est de 223.22 € HT.

19/ Refuge Fourrière :

La cotisation annuelle par habitant est passée de 0.65€ à 0.98€ pour subvenir aux besoins du refuge.

Questions diverses :

1/ Courrier d'une habitante :

Un courrier a été envoyé à Monsieur le Maire et ses adjoints pour signaler un problème d'irrespect entre voisins.

2/ Panneaux de limitation de tonnage :

La Communauté de Communes Le Grand Charolais va s'occuper de revoir les panneaux sur les axes routiers.

3/ Repas du CCAS :

Il aura lieu le dimanche 20 octobre à midi au restaurant à Saint Christophe en Brionnais.

4/ Ecole : rajout de prises de courant dans une salle de classe :

Un devis est présenté au conseil municipal d'un montant de 571 € HT qui le valide.

5/ Demande de l'ASCJ et du Martsis

Les deux associations demandent de pouvoir mettre du matériel dans le petit garage de la cour de la Médiagora ou dans le garage de la cure.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Vendredi 18 octobre 2024 à 20h30

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

Valérie AUPECLE

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

Jean-Marc DURY

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX